

N° 169/2009 -	CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC A TITRE GRATUIT – ASSOCIATION IRIS 83
---------------	---

Le Maire,

Expose à l'Assemblée :

Vu l'information du Conseil Municipal en date du 26 mai 2009,

La Commune du Muy réitère sa volonté de s'engager dans une politique active en faveur de l'accueil de jour des personnes atteintes par la maladie d'Alzheimer.

Suite au dépôt par l'Association IRIS 83 sise 19 Route de la Bourgade au Muy, d'un projet d'accueil de jour de 8 places (soit 24 personnes) sur une surface habitable de 136 m² avec aménagement de parkings, il est proposé à l'Assemblée pour la réalisation de ce projet de mettre à disposition à titre gratuit le terrain de propriété communale sous section cadastrale AC n°95 sis Quartier Les Hautes Peyrouas Boulevard Charles de Gaulle au Muy pour une surface totale de 600 m².

Les modalités de cette mise à disposition sont prévues dans la convention ci-annexée d'occupation temporaire du domaine public.

Par conséquent, il est proposé à l'Assemblée d'autoriser Madame le Maire à signer cette convention ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Demande l'avis de l'Assemblée.

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'exception de MM. Hubert ZEKRI, Christian ALDEGUER, Adriana PARRA, Alexia RIGOLET qui votent contre, MM. Jack VERRIEZ et Sylvie FOULON qui s'abstiennent :

Autorise Madame le Maire à signer la convention d'occupation temporaire du domaine public à titre gratuit avec l'Association IRIS 83 et tout document afférent à ce dossier.